



COMMUNE DE LA BRUYÈRE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Etablissement contenant des installations ou activités classées en vertu du décret du 11 mars 1999
relatif au permis d'environnement

Concerné la demande d'**EDF Luminus SA, rue du Marquis n°1 à 1000 BRUXELLES**

En vue d'obtenir un permis unique relatif à la construction et l'exploitation d'un parc de 3 éoliennes de puissance nominale unitaire de maximum 3,2 MW ainsi que 3 transformateurs statiques d'électricité d'une puissance maximale de 3,6 MVA chacun, de leurs chemins d'accès, des aires de maintenance, d'une cabine de tête ainsi que pour la pose de câbles entre les éoliennes sur le territoire de la commune de La Bruyère (entre Rhisnes et Emines).

Le projet déroge à l'article 35 du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine relatif à la zone agricole. Le projet nécessite donc l'application du mécanisme dérogatoire visé à l'article 127, § 3 du C.W.AT.U.P.E

Le dossier peut être consulté aux administrations communales à partir du **21 Mars 2016 jusqu'au 20 Avril 2016.**

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées au
14 Mars 2016	21 Mars 2016	Administration communale Place Communale, 6 – 5080 Rhisnes Le 20 Avril 2016 à 16h	Collège communal de La Bruyère, Administration Communale Place Communale, 6 – 5080 Rhisnes

LE BOURGMESTRE,

porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier de demande de permis comprenant l'étude d'incidences peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête pendant les heures de service chaque jour ouvrable au service des Permis d'environnement/Permis unique, du lundi au vendredi de 13h à 16h, le jeudi de 13h à 18h et le samedi de 9h à 12h. Personne de contact : Mme Ledouble : micheline.ledouble@labruyere.be ou 081/55.92.28

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès :

- du demandeur : EDF Luminus s.a, Maxime Kelder (02/213.80.52), rue du Pont du Val, 1 à 4100 Seraing.
- du conseiller en environnement ou à défaut de l'agent communal délégué à cet effet
- du Fonctionnaire technique à savoir : SPW DGO3 - Département des Permis et Autorisations, Direction Namur-Luxembourg, Av. Reine Astrid, 39 à 5000 NAMUR
- du Fonctionnaire délégué : SPW DGO4 - Place Léopold, 3 à 5000 NAMUR

Le Fonctionnaire technique et le Fonctionnaire délégué sont conjointement compétents pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique.

Le projet a fait l'objet d'une étude des incidences sur l'environnement.

La Bruyère, le 14/03/2016

La Bourgmestre,

R. CAPPE